



## Communiqué de presse

---

Paris, le 19 mars 2020

### **L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution informe le public de la mise en liquidation de CBL Insurance Europe dac, sise en Irlande**

**Le 12 mars 2020, la Banque centrale d'Irlande a informé ([communiqué de presse](#)) le public du placement en liquidation de la compagnie irlandaise CBL Insurance.**

Le 12 mars 2020, la Cour de justice Irlandaise a ordonné le placement en liquidation de la compagnie. MM. K. Wallace et C. O'Connor, du cabinet KPMG, ont été désignés en qualité de liquidateurs. Cette décision de la Cour faisait suite à une demande déposée par la Banque centrale Irlandaise le 20 février 2020, aux fins de mise en liquidation.

L'ACPR rappelle que CBL Insurance Europe dac a commercialisé en France, sous le régime de la libre prestation de services, des contrats d'assurance à des résidents français. Le 20 février 2018, la Banque centrale d'Irlande avait pris la décision, avec effet immédiat, d'interdire à CBL Insurance Europe dac de souscrire de nouveaux contrats d'assurance. Le 11 décembre 2019, la Banque centrale d'Irlande a interdit à la compagnie de poursuivre le règlement des sinistres.

Il appartient aux intermédiaires d'assurance ayant commercialisé des contrats de CBL Insurance Europe dac de répondre aux questions de leurs clients concernant les conséquences éventuelles de la décision de la Banque centrale d'Irlande sur la gestion de leur contrat.

### **Pour des informations complémentaires :**

Communiqué de la Banque centrale d'Irlande mis à jour le 12 mars :

<https://www.centralbank.ie/news/article/statement-on-cbl-insurance-europe-dac>

### **Central Bank of Ireland**

PO Box 559

Dublin 1

Tel : +353 (0) 1 224 5800

E-Mail : [enquiries@centralbank.ie](mailto:enquiries@centralbank.ie)

<https://www.centralbank.ie/home>

### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr>

### **Contact de Presse :**

Service Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)